



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 14 avril 2021 à 20h00

Le Conseil Municipal de Lapte dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer, sous la présidence de M. FANGET Yohann, Maire.

Date de convocation : 07/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 07/04/2021

Présents ou représentés : 18

Votants : 13

Présents : Mme Nelly CUOQ DURIEU, Mme Evelyne DEFOUR, M. Yohann FANGET, Mme Pauline FERRIER, Mme Catherine FOUVET, Mme Huguette LIOGIER, M. Anthony MOUNIER, M. Philippe MOUNIER, M. Stéphane MOULIN, M. Fabrice RAYNAUD, M. Jean-Pierre ROMEAS, Mme Justine ROUX, Mme Cathy MASSET

Absents représentés : M. BAURE Frédéric (pouvoir à Philippe MOUNIER), M. COLOMBET Mickaël (pouvoir à Philippe MOUNIER), Mme GIRE Anne-Céline (pouvoir à Nelly CUOQ DURIEU), Mme ROUSSON Sylvie (pouvoir à Pauline FERRIER), M. VOCANSON Gilles (pouvoir à Huguette LIOGIER)

Absents : M. DUFAUD Thierry,

1. Secrétaire de séance : Evelyne DEFOUR

2. Le compte rendu du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2121-29 du CGCT

4. Etat annuel des indemnités perçues par les élus

Comme l'impose désormais la loi *Engagement et Proximité*, un état des indemnités de toutes provenances perçues par les élus doit être présenté avant le vote du budget. Les éléments relatifs aux indemnités extra-communales n'ayant pas été communiqués à temps, la présentation de l'état est reportée à la prochaine séance.

5. Vote des taxes locales

Mme Huguette LIOGIER, rapporteur, indique que pour Lapte, le taux de la Taxe Foncière Bâti (TFB) se situe dans la moyenne des communes de même strate, et que le taux de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) est nettement inférieur à celui pratiqué ailleurs.

Elle propose de maintenir ces taux sur 2021 en précisant que dans un contexte de fortes contraintes budgétaires il apparaît évident que ces taux seront révisés en 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 2 abstentions :

De ne pas augmenter les taux d'imposition foncière et de les reconduire à l'identique qu'en 2020, soit :

Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 16,75 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 57,11 %

6. Vote du Budget primitif 2021 de la commune et de ses annexes

a) Budget COMMUNAL

- Section Fonctionnement à l'équilibre à 1 210 000 €

Recettes principales : impôts/taxes pour 515 k€ et dotations/participations pour 614 k€

Dépenses principales : Charges à caractère général pour 438 k€, charge de personnel pour 471 k€ et atténuation de produits pour 172 k€

- Section Investissement à l'équilibre à 970 000 €

b) Budget LA PINEDE

Réflexion sur le projet de lotissement toujours en cours. Le déficit de 3070 € actuel devra être soldé si le projet est abandonné.

c) Budget PÔLE MEDICAL

- Section Fonctionnement à l'équilibre à 48 820 €

Recettes principales : les loyers

Dépenses principales : les dotations aux amortissements pour 32 660 €

- Section Investissement à l'équilibre à 290 040 €

Recettes principales : Emprunts

Dépenses principales : remboursement du prêt à court termes de 150 000 €

d) Budget PHOTOVOLTAIQUE

- Section Fonctionnement à l'équilibre à 11 000 €

Recettes principales : 7 977 € de vente d'électricité

- Section Investissement à l'équilibre à 7 820 €

e) Budget EAU

- Section Fonctionnement à l'équilibre à 221 140 €

Recettes principales : vente d'eau

Dépenses principales : achat, entretien et maintenance

- Section Investissement à l'équilibre à 170 000 €

Dépenses principales : Diagnostic réseau d'eau pour 31 k€ et travaux La Galoche pour 115 k€.

f) Budget ASSAINISSEMENT

- Section Fonctionnement à l'équilibre à 99 000 €

Recettes principales : les loyers

Dépenses principales : les dotations aux amortissements pour 32 660 €

- Section Investissement à l'équilibre à 290 040 €

Recettes principales : Emprunts

Dépenses principales : remboursement

7. Renouvellement convention Assistance technique Eau & Assainissement – Ingé 43

La commune s'appuie depuis plusieurs années sur l'expertise du bureau d'étude Ingé 43, structure du Département, pour le contrôle de ces installations d'assainissement notamment.

Le conseil municipal autorise le maire à renouveler cette convention pour l'année 2021 dans les mêmes conditions financières que l'année dernière.

8. Horloge clocher église de Lapte - demande de subvention à la DRAC

L'église St Jean est inscrite depuis le 28 juillet 1998 sur la liste des monuments historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Monsieur Philippe MOUNIER indique qu'il y a lieu de remplacer le mécanisme des horloges du clocher, celui-ci présentant des gros signes de fatigues et des coûts réguliers de réparation.

Le cout de cette rénovation s'élève à 2 293.20€ TTC selon le devis présenté par l'artisan campanaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC et à engager la dépense pour le remplacement du mécanisme complet des horloges du clocher de l'église de Lapte.

9. Questions diverses

Aucune autre question n'étant posée, la réunion se termine à 23h00.

La prochaine séance est fixée au mardi 5 mai 2021 à 20h30

Le maire,

Affiché le 21 avril 2021

Yohann FANGET

